

BOURSE DE CROISSANCE TSX INC.
AVIS DE PROJET DE MODIFICATION ET SOLLICITATION DE COMMENTAIRES
AMÉLIORATION DE LA FONCTION D'ENCHÈRES D'OUVERTURE

Carina Kwan
Conseillère juridique, Affaires réglementaires
Groupe TMX
The Exchange Tower
130
20, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

Les commentaires seront rendus publics, sauf si leur auteur demande qu'ils demeurent confidentiels. À l'issue de l'examen par le personnel de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO »), si aucune question d'ordre réglementaire n'est soulevée, un avis attestant la réalisation de l'examen par le personnel de la CVMO sera publié.

Projet de modification

La TSXV cherche à améliorer son actuelle fonction d'enchères d'ouverture en introduisant un nouveau type d'ordre, soit l'ordre limité au cours d'ouverture. Un ordre limité au cours d'ouverture (« LOO ») est valable le temps d'une enchère d'ouverture, toute portion non exécutée étant annulée immédiatement avant le début de séance de bourse continue.

La mise en œuvre de cette amélioration de la fonction d'enchères d'ouverture de la TSXV requiert une modification des règles de la Bourse de croissance TSX (les « règles de la TSXV ») qui permettra l'annulation des ordres LOO à la fin de l'attribution d'ouverture, avant le début de la séance de bourse continue (la « modification projetée »).

Veillez vous reporter à l'annexe A pour consulter le libellé portant la marque de la modification projetée et à l'annexe B pour consulter le libellé comportant la modification projetée au propre.

Motifs

ANNEXE B

VERSION AU PROPRE DU LIBELLÉ MODIFIÉ DES RÈGLES DE LA BOURSE DE CROISSANCE TSX

Ouverture

C.2.04